

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2018

Ouverture de la séance à 15h.

Sont présents : Mme Tsolakos-Mme Brossier-Mr Pouilly-Mme Loubieres-Mr Salvan-Mme Bastide- Mr Simon-Mme Flaquieres.

Excusés : Mr Chenuil qui a donné procuration à Mme Loubieres.

Mme Stonor qui a donné procuration à Mme Tsolakos.

Mme Brossier est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Lecture et approbation du PV du 13.03.2018.

### -1-Taux d'imposition2018

Sur proposition de Mme le Maire le conseil municipal a reconduit à l'unanimité les taux appliqués en 2017.

A savoir : Taxe d'habitation : 8.75%

Taxe foncière ( bâti) :14.81%

Taxe foncière ( non bâti) :198.47%

### -2-Budget 2018

Logements sociaux :	En fonctionnement	52 853.62€
	En investissement	14 168.80€
TOTAL BUDGET :		67 022.42€
Assainissement :	En fonctionnement	59 034.90€
	En investissement	12 671.75€
TOTAL BUDGET :		71 706.65€
Budget principal :	En fonctionnement	211 714.44€
	En investissement	86 506.79€
TOTAL BUDGET :		298 221.23€

Les budgets sont votés en équilibre dépenses, recettes et approuvés à l'unanimité.

### -3-Délibération et modification des collectivités adhérentes au SIAEP de la région de Payrac

La commune de St Julien de Lampon sera donc représentée par 2 membres de la Communauté de communes du pays de Fénelon qui devient collectivité membre en place de la commune de St Julien de Lampon.

Approuvé à l'unanimité.

### -4-Site Web

Nous avons reçu plusieurs devis pour mettre à jour le site et le maintenir avec des informations régulières et opérationnelles .Le choix n'est pas encore arrêté et la provision de dépenses sera inférieure à 900€.

### -5-Marché aux fleurs

Eric fait le point sur les exposants qui seront moins nombreux (25 exposants).

### -6-Questions divers

-Mme le Maire expose la future obligation de l'adressage pour les communes à l'horizon 2020, cela consiste à donner de nouvelles adresses (N°- Noms des rues) au village, bourg et hameaux, c'est un gros travail qu'il convient d'anticiper.

-Mr Pouilly a commencé un travail de recensement des propriétés .Le conseil municipal a opté pour la création d'une commission locale avec les conseillers suivants : P. POUILLY- A LOUBIERES-L. FLAQUIERE- B.BASTIDE- D BROSSIER- MN TSOLAKOS.

-Calès a obtenu 2 étoiles pour le label « village étoilé » pour une durée de 4 ans. La mairie va commander 3 panneaux qui seront déposés aux entrées du village.

-La désignation d'un délégué à la protection des données (DPD) constitue une obligation légale pour toute entité publique. Le CDG 46 propose de mutualiser cette mission .Vote à l'unanimité pour que le CDG46 soit notre délégué.

-Questionnaire PLUIH OAP à faire valider par les référents.

La séance se termine à 17h.